

ABIDJAN, LE 16 OCT 2019

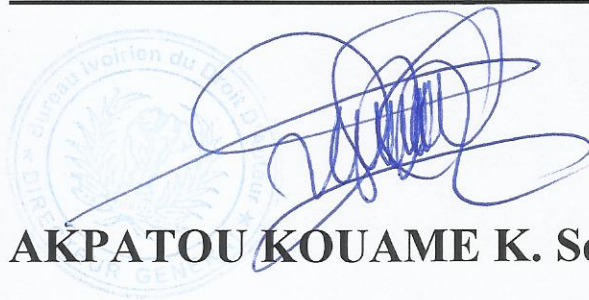
NOTE D'INFORMATION

Objet : Adhésion à une deuxième assurance santé

La Direction Générale informe tous les artistes, membres du BURIDA que conformément à la recommandation de la feuille de route du 24 février 2016 relativement à une deuxième assurance santé, que les démarches auprès de la Compagnie NSIA ont permis d'obtenir une offre de couverture.

En conséquence, la Direction Générale invite tous ses membres à se rapprocher du Service Relations avec les Ayants-Droit pour de plus amples informations.

Le Directeur Général par Intérim



AKPATOU KOUAME K. Serge